



# La lettre du CNOCP

Conseil de normalisation des comptes publics

À LA UNE

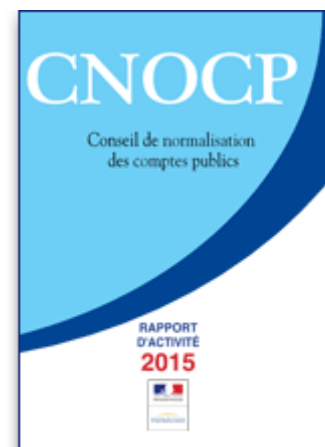
Rapport d'activité 2015

## Le CNoCP publie son rapport d'activité pour 2015

L'année 2015 marque l'aboutissement de travaux sur des sujets majeurs, dont les réflexions ont débuté, pour certains d'entre eux, il y a plusieurs années.

Les discussions initiées en 2013 sur le cadre conceptuel des comptes publics, qui ont donné lieu à la consultation publique nationale début 2015, se sont poursuivies.

*Cette consultation publique a recueilli une vingtaine de contributions, témoignant de l'intérêt porté à la démarche entreprise par le normalisateur comptable. Les commentaires ont été scrupuleusement analysés et une synthèse globale rendue publique en septembre 2015. De même, avec l'accord de leurs auteurs, les réponses ont été publiées sur le site internet du CNoCP. Le CNoCP procède à la finalisation du document qui sera rendu public en 2016 ; il constituera la fin d'une première phase des travaux sur les fondamentaux conceptuels de la normalisation comptable du secteur public.*



Le Recueil de normes comptables pour les établissements publics, élaboré sur le modèle du Recueil des normes comptables de l'État, a été publié sous forme d'avis du CNoCP en avril 2015, après 3 ans de travaux, et intégré dans le corpus réglementaire par arrêté du Ministre des finances et des comptes publics et du Secrétaire d'État chargé du budget le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

*Ce Recueil se compose d'une introduction, de dix-neuf normes comptables comportant chacune un exposé des motifs et des dispositions normatives, et d'un glossaire. Il s'agit du second Recueil de normes comptables proposé par le CNoCP, après celui de l'État dont les premières normes avaient été élaborées par le Comité des normes de comptabilité publique avant la création du CNoCP. Ce Recueil jouera certainement un rôle de « catalyseur » dans la démarche de simplification et d'harmonisation des*

*référentiels comptables du secteur public, et notamment pour la sphère locale, dont les besoins d'évolution du cadre comptable ont été identifiés.*

Au plan international, le CNoCP a participé activement aux discussions qui ont lieu en diverses enceintes sur la normalisation comptable du secteur public, notamment dans le cadre du projet EPSAS (European Public Sector Accounting Standards) piloté par les services de la Commission européenne. Le CNoCP a par ailleurs répondu à plusieurs consultations de l'IPSAS Board.

Enfin, au cours du premier semestre 2015, un nouvel arrêté relatif au CNoCP a été signé par le Ministre des finances et des comptes publics et le Secrétaire d'État chargé du budget. Cet arrêté prévoit la création d'une nouvelle commission des normes comptables internationales au côté des trois autres commissions déjà existantes, ainsi que quelques réaménagements dans l'organisation des instances. Cette rénovation permettra d'instruire plus efficacement l'ensemble des sujets que le CNoCP aura à traiter.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'activité du CNoCP en 2016.

Outre la future publication du cadre conceptuel des comptes publics, le CNoCP va entamer les travaux pour élaborer un Recueil de normes comptables pour la sphère locale.

Au plan international, le CNoCP continuera à participer activement aux travaux engagés par la Commission européenne sur les principes comptables du secteur public et à ceux de l'IPSAS Board. Il participera également au Forum international des normalisateurs comptables du secteur public dont la création a été annoncée.

#### En savoir plus



[Rapport d'activité 2015 du Conseil de normalisation des comptes publics \[PDF\]](#)

Un nouvel arrêté portant modification des règles applicables à la comptabilité générale de l'État a été signé le 18 janvier 2016 par le Ministre des finances et des comptes publics et le Secrétaire d'État chargé du budget, et publié au Journal officiel le 27 janvier 2016



Ministère des Finances, Bercy - Paris

Cet arrêté intègre dans le corpus réglementaire de nouvelles dispositions pour la norme 7 « Les immobilisations financières », suite à la publication de l'avis n° 2015-08 du Conseil de normalisation des comptes publics du 10 décembre 2015 relatif aux restrictions ou exclusions du contrôle des participations de l'État.

Les dispositions de cet avis ont été présentées dans la *Lettre du CNoCP n° 14*, publiée le 19 janvier 2016.

La nouvelle version du Recueil des normes comptables de l'État est disponible sur le site internet du CNoCP, en français, mais également en anglais.

#### En savoir plus

- + [Arrêté du 18 janvier 2016 portant modification des règles applicables à la comptabilité générale de l'État \[PDF\]](#)
- + [Recueil des normes comptables de l'État, daté de janvier 2016, en français \[PDF\]](#)
- + [Recueil des normes comptables de l'État, daté de janvier 2016, en anglais \[PDF\]](#)

## Le CNoCP publie le Recueil des normes comptables pour les établissements publics en anglais



Dans le cadre des réflexions au sein des instances internationales et du projet EPSAS animé par la Commission européenne sur la normalisation comptable du secteur public, afin de faire connaître à l'ensemble des parties prenantes les référentiels comptables publics adoptés en France, le Recueil des normes comptables de l'État a été traduit en anglais. C'est désormais le cas pour le nouveau Recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Par ailleurs, à l'occasion de la publication de ce Recueil en anglais, la mise en page des deux versions, anglaise et française, a été harmonisée. Une nouvelle présentation du Recueil en français, identique à celle en langue anglaise, est désormais disponible.

Pour mémoire, le Recueil des normes comptables pour les établissements publics a été intégré dans le corpus réglementaire par arrêté du Ministre des finances et des comptes publics et du Secrétaire d'État chargé du budget le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### En savoir plus

- [+ Le Recueil des normes comptables pour les établissements publics, daté de juillet 2015, en français \[PDF\]](#)
- [+ Le Recueil des normes comptables pour les établissements publics, daté de juillet 2015, en anglais \[PDF\]](#)

ABONNEMENT - MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT - ARCHIVES - RSS - DESABONNEMENT

La lettre du CNOCP est éditée par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Directeur de la publication : Michel Prada / Rédactrice en chef : Marie-Pierre Calmel / Rédaction : Caroline Baller, Thomas Chaumette, Fabienne Colignon, Isabelle Collignon-Joffre, Selma Naciri / Conception : [Aphania](#) pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright Conseil de normalisation des comptes publics. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au CNOCP – 5 place des vins de France - 75012 Paris ou par courriel à [webmaster.cnocp@finances.gouv.fr](mailto:webmaster.cnocp@finances.gouv.fr)